Le nouveau cours d'introduction pour le service de la Croix-Rouge

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **93 (1984)**

Heft 2

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le nouveau cours d'introduction pour le Service de la Croix-Rouge

Du 7 au 19 novembre 1983 a eu lieu à la caserne de Moudon le premier cours d'introduction pour les membres du Service de la Croix-Rouge (SCR). Ce cours, auquel toutes les SCR sont astreintes depuis 1983, est une sorte de «mini-école de recrues» selon le lieutenant-colonel J. Gutersohn, commandant de ce premier cours. Ses objectifs principaux consistent à familiariser les nouvelles SCR avec les usages militaires, mais aussi à leur faire découvrir les locaux et installations d'un hôpital de base souterrain de l'armée, par définition moins sophistiqués que dans un hôpital civil. Ainsi, le personnel, qui justifie déjà d'une formation professionnelle acquise dans un hôpital civil, reçoit l'indispensable instruction militaire de base.

A la Croix-Rouge, qui a été fondée en 1866 sous le nom d'«Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles», le Conseil fédéral a demandé en 1903 «de former et mettre à sa disposition du personnel soignant féminin en vue de renforcer le service sanitaire de l'armée». C'est ce mandat qui est aujourd'hui assuré sous le nom de «Service de la Croix-Rouge». Ainsi, le soutien apporté par la Croix-Rouge suisse à l'armée et au service sanitaire coordonné n'est pas, selon son président, K. Bolliger, «l'expression d'une vague militariste qui aurait submergé notre œuvre d'entraide».

Service de la Croix-Rouge et armée

Le Service de la Croix-Rouge fait donc partie du Service sanitaire de l'armée. Il a été engagé militairement pour la première fois au cours de la Première Guerre mondiale, lors de l'épidémie de grippe qui sévissait alors. C'est en vertu de l'arrêté fédéral du 13 juin 1951 que la Croix-Rouge suisse a l'obligation d'aider le Service sanitaire de l'armée. Malgré ce mandat, les infirmières ne sont plus astreintes à «servir» depuis 1974. L. Kobelt, chef de détachement SCR, souligne que toutes les femmes qui exercent des professions médicales, mais aussi des anciennes éclaireuses, des samaritaines, des personnes ayant suivi des cours de premiers soins, du personnel de maison, peuvent s'inscrire, *à titre volontaire,* au Service de la Croix-Rouge. C'est dire que le Service de la Croix-Rouge engage sur une base essentiellement volontaire les femmes qui souhaitent apporter leur concours au service sanitaire coordonné et à la défense générale (voir notre numéro spécial 1/84 qui lui est consacré). Issues le plus souvent des milieux professionnels de la santé, ces volontaires, actuellement plus de 4000, seraient appelées, en cas de catastrophe ou de guerre, à soigner des blessés et des malades, civils et militaires, dans les hôpitaux de l'armée. Ces femmes constituent donc un corps infirmier d'appui et, pour être en mesure d'exercer leur mission au sein de l'armée, sont tenues de participer à un cours d'introduction tel que celui organisé à Moudon.

En plus de ce cours d'introduction, les volontaires du SCR sont tenues, dès 1983, d'effectuer trois cours de complément de treize jours chacun. Les SCR qui veulent assumer des responsabilités peuvent acquérir un grade en suivant des cours de cadres. L'échelle des promotions va de la fonction de chef de groupe – attribuée à la suite d'un cours de cadres de deux semaines déjà – à celle de chef de détachement ou commandant d'unité. L'acquisition des diverses fonctions de cadres ne réclame donc qu'un investissement de temps relativement modeste. L'armée veille à ce que la formation civile dont justifient les SCR puisse être d'une utilité optimale sur le plan militaire. Une tâche importante des membres du SCR consiste à instruire les soldats sanitaires, pratiquement toujours des non-professionnels de la santé, dans le domaine des soins aux malades. Elles assurent aussi le service des soins dans les camps de vacances pour handicapés qu'organise régulièrement l'armée.

Cote d'amour

Le Service de la Croix-Rouge ne semble pas avoir la cote auprès des Romandes. Lorsqu'on parle de guerre, il est clair qu'une très grande majorité se préoccupe de savoir comment l'éviter. D'après le divisionnaire André Huber, médecin en chef de l'armée, il ne s'agit pas d'être pour ou contre les catastrophes ou les guerres. Il s'agit de constater qu'elles sont possibles et que leurs conséquences peuvent être dramatiques. Il s'agit donc de tout mettre en œuvre pour donner aux civils et aux militaires les meilleures chances de survie. C'est cette motivation qui a conduit des membres de la Croix-Rouge à se mettre à disposition des hôpitaux militaires.

Aujourd'hui, tous les cantons collaborent avec l'armée pour faire fonctionner le service sanitaire coordonné. Celui-ci permet d'engager tous les moyens – personnel, matériel et installations sanitaires – en cas de catas-

Le mannequin ne dit mot...

L'équipement d'un hôpital militaire est beaucoup moins sophistiqué que celui d'un hôpital civil. Les volontaires du Service de la Croix-Rouge sont appelées, dans le cadre de ce premier cours d'introduction, à choisir les instruments nécessaires à une opération donnée.

trophe dépassant les possibilités d'un seul canton et en cas de guerre. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre l'engagement de la Croix-Rouge suisse à mettre dans ses statuts son soutien aux services cantonaux de la santé publique, au service sanitaire de la protection civile et de l'armée. Ce soutien consiste, rappelons-le, à «recruter, instruire et mettre à disposition le personnel nécessaire».

Ce cours d'introduction de Moudon, suivi par une centaine de volontaires, a fait travailler ce personnel féminin de la Croix-Rouge dans un cadre militaire et l'a préparé à collaborer très étroitement avec des formations militaires. Moudon était la caserne choisie parce qu'elle se transformerait, en cas de catastrophe et de guerre, en un hôpital militaire de 500 lits et 4 tables d'opération, à disposition de la population civile et militaire. Un parmi les 40 hôpitaux miliaires de base. Théoriquement, 187 membres d'un détachement Croix-Rouge participent à son exploitation. Théoriquement, parce qu'en réalité seule la moitié est incorporée et que nos Romands seraient soignés par les Alémaniques! ■